

# Synthèse

---

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

### Un conseil court mais dense et technique

Le Conseil municipal s'est ouvert par l'adoption du compte-rendu du Conseil du 16 septembre et la présentation des décisions du maire prises par délégation :

- contrats de cession du droit d'exploitation pour le concert de Gospel et la pièce de théâtre jeune public
- précisions apportées à la décision N°2024-36 concernant le contrat de location de TPE- Terminal de Paiement Électronique pour le Marché aux fruits et légumes André-Vidau
- renouvellement du contrat pour la protection des messageries électroniques
- renouvellement du contrat de maintenance pour le logiciel de l'état-civil
- contrat de gestion de l'hébergement chez OVH des messageries électroniques
- contrat de gestion sans hébergement du nom de domaine internet
- acceptation de deux indemnités de sinistres
- contrat de prestation de service pour l'animation musicale des marchés nocturnes de juillet 2025
- contrat de prestation de service pour les animations taurines des festivités de la Saint-Éloi 2025

L'ensemble des délibérations a été approuvé à l'unanimité :

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

---

- Le Conseil accepte le don de 10 000 € d'une Grésouillaise au profit d'activités à destination des enfants et adolescents du village.
- Approbation de la convention entre la Commune et l'Association artistique de Saint-Étienne du Grès pour la tenue d'une exposition du 2 au 23 octobre 2025 des œuvres de ses membres au sein de la Bibliothèque municipale.

### FINANCES

---

- Les élus valident les tarifs de la restauration et de la buvette mises en place lors du concert de Gospel du 20 septembre :
  - bière locale : 3 € / le verre
  - vin pétillant inférieur à 11 degrés : 3€ / le verre
  - jus de fruits ou eau pétillante : 2€ / le verre
  - assiettes de bouchées salées : 10 €
  - assiette de bouchées sucrées : 8€
- Le Conseil fixe le tarif pour l'emplacement des exposants lors du vide-dressing du CCAS du 27 septembre 2025 : 13€ table + grille
- Pour le spectacle « Pierre blanche, chat noir » du 30 septembre, les élus valident la gratuité de la place pour les moins de 18 ans et le tarif de 5€ pour les adultes.
- Le temps des fêtes de fin d'année approchant, il convient de fixer le montant de la location des chalets pour le « Grand marché du Petit Noël ». Il est établi à 45€ les trois jours (électricité comprise) du vendredi 12 au dimanche 14 décembre 2025..

- Le Conseil approuve une subvention exceptionnelle de 1 500€ au profit de Team Alpilles pour l'organisation du Festival de pétanque des Alpilles qui s'est tenu le 3 juillet 2025 dans les arènes de la commune.
- Le Conseil valide la prise en charge des frais (transport, restauration, parking) de MM. Mangion et Sanchez et Mme Castells accompagnant les élus du CMJ à Paris le 24 septembre 2025, à l'invitation du député pour visiter l'Assemblée nationale.

## **INTERCOMMUNALITÉ**

---

- Le Conseil approuve la convention de mise à disposition de la police mutualisée de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles pour renforcer la police municipale de Saint-Étienne du Grès en matière d'infraction d'urbanisme à la demande mais aussi pour toute autre demande ponctuelle.

## **FONCIER**

---

- Les élus approuvent les trois conventions de servitudes passées avec ENEDIS concernant les parcelles A2548, A2668 et A2543 afin de permettre des travaux nécessaires au renforcement du réseau électrique suite à une nouvelle demande de raccordement.

## **RESSOURCES HUMAINES**

---

- Le Conseil approuve l'octroi de la protection fonctionnelle à un agent municipal menacé sur son lieu de travail à la suite d'une altercation de l'agent avec des individus en dehors du cadre professionnel, suivi d'un dépôt de plainte.
- Une vacataire pour l'année scolaire 2025-2026 est recrutée pour la tenue des ateliers pédagogiques et créatifs qui se déroulent les mercredis ou samedis à la bibliothèque municipale à destination des enfants et des adultes.

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

- En préambule, M. le Maire informe qu'il rencontrera la directrice de la crèche Picotis Mme Belluzzo à la suite des nuisances et incivilités qu'elle lui a remontées.
- Le Maire Jean Mangion porte à la connaissance des élus la demande de l'Association des Maires de France. A la suite du vandalisme en août dernier d'un olivier planté en mémoire d'Illam Halimi à Épinay-sur-Seine, l'AMF sollicite les communes pour y planter un olivier souvenir. Les élus approuvent la démarche à l'unanimité.
- Un food truck italien a demandé de pouvoir s'installer sur la commune. Il lui sera proposé l'emplacement du parking de la salle Pierre Emmanuel, en fonction des jours disponibles.
- Robert Maillié, président du SDIS 13, sollicite la Commune afin d'apporter une contribution exceptionnelle au Service d'Incendie et de Secours des Bouches du Rhône, actuellement en difficultés financières.  
Le budget communal 2025 étant déjà bouclé, les élus ne peuvent répondre favorablement, mais la question sera étudiée sur l'exercice 2026.
- Philippe Reynaud représentera la Commune lors d'une réunion organisée par la Chambre départementale d'agriculture sur l'agri photovoltaïque.
- Jean Mangion fait part au Conseil d'une demande de parents à la suite d'un incident survenu au square Dorlhac de Borne. Aux jeux d'enfants implantés à côté du

Monument aux Morts, deux jeunes enfants ont échappé à la surveillance de leurs parents et ont été retrouvés sur l'avenue de la République. Les parents ont demandé à la Mairie si les grilles étaient réglementaires. Les grilles du square ne sont soumises à aucune norme d'autant que le portail du square mitoyen aux grilles est quant à lui grand ouvert en permanence. Il faudra apprécier juridiquement le risque autour de l'aire de jeu afin de mettre en place si nécessaire une clôture de sécurité.

- Gérard Galle, conseiller municipal et correspondant Défense, rappelle que chaque année, une délégation du Conseil municipal se rend à Mas-Thibert pour la cérémonie d'hommage aux Harkis le 25 septembre. Le covoiturage est proposé.
- Augustin Teyssier, adjoint à l'urbanisme, annonce que le Parc naturel régional des Alpilles a pu lancer les travaux pour la construction du belvédère en acier et pin d'Alep sur l'éperon de Notre-Dame du Château. En fonction des contraintes techniques, ils devraient durer au maximum jusqu'à fin octobre avec une inauguration courant novembre.
- Claude Sanchez, premier adjoint, informe le Conseil que la CCVBA va organiser en octobre et novembre deux animations « vélo » sur la commune : un à destination des seniors, un autre pour réapprendre à faire du vélo.
- Il fait le point aussi sur la campagne de financement participatif pour la restauration de la chapelle Notre-Dame du Château : 155 donateurs pour un peu plus de 41 100€. A noter la participation de 7 entreprises, de 8 associations, de 24 gros donateurs (>500€) et de 6 élus du conseil.
- Jean Mangion informe les élus qu'un repas de fin d'année sera organisé début décembre pour marquer la fin de mandature de l'équipe municipale.